



MINISTRE DE L'EAU, DE L'ENERGIE ET DES HYDROCARBURES

PROGRAMME NATIONAL BAREFOOT COLLEGE (PNBC)

TERMES DE REFERENCE POUR LA SELECTION DES ACTEURS DE TERRAINS

Septembre 2017

1. OBJECTIFS DU PROJET

Le Gouvernement a adopté en novembre 2015 la Nouvelle Politique de l'Energie (NPE) qui s'inscrit dans le cadre du Plan National de Développement (PND), et répond aux défis d'urgence économique, sociale et environnementale du pays. Elle reflète la volonté du Gouvernement d'assainir la scène énergétique tout en satisfaisant la demande intérieure, et de fournir un cadre favorable aux investissements dans le secteur, notamment en tirant profit des nouvelles technologies qui permettraient des économies énergétiques considérables et la transition vers les énergies renouvelables. Elle fixe comme objectif, entre autres, l'accès par 70% des ménages malgaches à l'électricité ou à l'éclairage moderne d'ici 2030, contre 15% actuellement.

Cadrement dans la NPE, le Programme National Barefoot College (le Projet) s'est fixé comme objectif à 2030, la constitution d'un réseau de 744 « femmes ingénieurs solaires » formées au centre de formation Barefoot College à Madagascar ou en Inde, et l'accès durable de 630 000 ménages ruraux isolés à l'éclairage moderne et à l'électricité grâce au savoir-faire de ces femmes et aux comités solaires villageois devant assurer la gestion pérenne du service électricité au niveau de chaque village.

Pour ce faire, une planification spatiale et temporelle du PNBC est nécessaire. Cette planification sera intégrée dans la programmation de l'électrification rurale par l'Agence de Développement de l'Electrification Rurale, en étant complémentaire à la programmation d'autres approches (électrification rurale par un opérateur, kiosque fournissant des services électricité...). **Le Programme National Barefoot College cible les villages ruraux isolés, difficiles d'accès.**

La mise en œuvre du PNBC **a recours à des acteurs actifs sur le terrain, dans les villages isolés ciblés.** En effet, l'approche nécessite un accompagnement défini dans le temps de la communauté villageoise pour qu'elle puisse assurer la gestion pérenne du service de l'électricité ; un historique de l'acteur de terrain avec la communauté villageoise ciblée est ainsi nécessaire.

2. OBJET DES TERMES DE RÉFÉRENCE

Les présents Termes de Référence définissent les principales responsabilités attendues d'un acteur de terrain partenaire du PNBC.

Il fournit les informations utiles pour permettre à toute entité intéressée et répondant aux critères de soumettre sa candidature en tant qu'acteur de terrain partenaire du PNBC.

Il précise les informations requises dans tout dossier à soumettre dans le cadre de cet avis de pré-qualification pour la sélection d'acteurs de terrain partenaire du PNBC.

3. INFORMATIONS SUR LA MISE EN ŒUVRE DE L'APPROCHE « FEMME INGÉNIEUR SOLAIRE »

▪ L'approche « femme ingénieur solaire »

Barefoot College est une organisation indienne créée en 1972 avec pour mission de développer des services de base et des solutions face aux problèmes des communautés rurales pauvres, dans l'objectif de les rendre durablement autonomes. Barefoot College a en particulier développé l'approche « femme ingénieur solaire » qui a permis l'accès à la lumière moderne et à l'électricité à plus de 550 000 ménages dans plus de 1300 villages dans le monde, et grâce à plus de 750 femmes ingénieurs solaires.

L'approche consiste à sélectionner des femmes du monde rural pour qu'elles deviennent des « ingénieurs solaires » après une formation de six mois (en priorité à Madagascar, ou éventuellement en Inde). A leur retour dans leur village, les femmes sont dotées de matériels et pièces détachées de bonne qualité, testés et ayant fait leur preuve, et sont capables de fabriquer les composants d'un système solaire, les assembler, les installer, et sont en mesure d'assurer la maintenance et les réparations, au bénéfice des ménages de leur village. Un comité solaire local assure la gestion pérenne du service électricité. Le savoir-faire est ainsi transmis à la communauté villageoise, et les coûts d'accès durable à l'électricité sont raisonnables pour les villageois.

▪ La mise en œuvre de l'approche

La mise en œuvre de l'approche Barefoot College sur un village commence par une réunion villageoise avec tous les membres de la communauté. L'acteur de terrain partenaire du PNBC est chargé de préparer et organiser cette réunion villageoise qui se tient en présence et avec l'assistance d'un expert reconnu et mandaté par le centre de formation Barefoot College. La réunion comprend plusieurs étapes durant laquelle l'expert est en mesure de juger de la faisabilité ou non de l'approche dans le village suivant les critères du centre de formation Barefoot College et les principes du PNBC. Les résultats de la réunion et les évaluations de l'expert sont ensuite soumis à l'approbation des responsables du centre de formation et du comité de pilotage du PNBC. Le village est définitivement retenu si les conditions sont réunies pour assurer la durabilité de la mise en œuvre de l'approche.

A l'issue de la réunion villageoise, et après approbation officielle du PNBC et du centre de formation Barefoot College, le comité solaire mis en place au cours de la réunion villageois doit œuvrer, avec l'accompagnement de l'acteur de terrain, pour permettre aux femmes sélectionnées durant la réunion villageoise de participer à la formation. La formation porte sur la technologie solaire, et des formations parallèles sont organisées pour permettre aux femmes d'acquérir les connaissances et compétences nécessaires favorisant leur émancipation. Durant l'absence des femmes, au village, le comité solaire est chargé d'organiser la communauté à accueillir le service électricité et à le gérer durablement : structuration, organisation, règlements, construction d'une maison communautaire qui servira aussi d'atelier de travail. A leur retour de formation, une fois équipés des matériels et outils nécessaires les femmes procèdent à l'électrification du village et le comité solaire à la gestion du service. Après une année et si la gestion par le comité solaire est performante, les « femmes ingénieurs solaires » et le comité solaire peuvent décider de développer leur entrepreneuriat solaire pour en faire bénéficier les autres villages. L'acteur de terrain est chargé d'accompagner le comité solaire dans toutes ses responsabilités jusqu'à une autonomie suffisante.

▪ **Les principaux coûts associés à la mise en œuvre**

Les coûts spécifiques associés à la mise en œuvre de l'approche sont partagés entre le Projet et l'acteur de terrain. Afin d'aider le soumissionnaire à se positionner, des éléments indicatifs de coûts à supporter par l'acteur de terrain sont donnés, sachant que les coûts dépendent de la structure organisationnelle et fonctionnement de l'acteur de terrain, de la localisation du village, et des services solaires qui seront décidés par chaque ménage de la communauté villageoise.

| Nature des charges | Éléments de coûts indicatifs ou estimation en USD ¹ |
|--|---|
| Déplacement de l'expert du centre de formation Barefoot College pour la réunion villageoise (hors honoraires et indemnités) | A partir du lieu de résidence de l'expert à Madagascar (variable car dépend de l'expert disponible). L'acteur terrain ne prend pas en charge les honoraires et indemnités de l'expert, mais assure son déplacement. |
| Préparation des femmes pour leur formation au centre de formation (à Madagascar ou en Inde) | <u>Pour une formation en Inde</u> , compter 2400 USD par femme : établissement de papiers d'identité, passeport, vaccins, voyages sur Antananarivo, achat de fournitures de voyage, accompagnement des femmes avant leur départ, cérémonie villageoise <u>Pour une formation à Madagascar</u> , considérer : établissement de papiers d'identité, achat de fournitures de voyage, voyage et accompagnement des femmes au centre de formation à Tsiafajavona/Ambatolampy, cérémonie villageoise |
| Accompagnement de la communauté villageoise (de la réunion villageoise au développement de l'entreprenariat solaire) et suivi/évaluation | Formations du comité solaire Encadrement /suivi du comité solaire Appui à la communauté dans la construction de la maison communautaire/atelier Participation aux formations organisées par le PNBC pour les partenaires acteurs de terrain Missions de suivi/évaluation des effets et impacts : 1 mission situation de référence, puis une mission de suivi tous les six mois ; les enquêtes de terrain auprès des ménages ne devraient pas excéder trois semaines |
| Acquisition de matériels pour l'électrification du village | Pour un village de 200 ménages, compter entre 6000 et 22000 USD en fonction des services électricité demandés par les ménages. Cela représente la contribution minimum de l'acteur de terrain sur les coûts de matériels : 30% minimum |
| Acheminement des matériels du centre de formation Barefoot College Madagascar au village | Dépend de la localisation du village. Le centre de formation sera à Tsiafajavona/Ambatolampy |
| Acquisition de matériels auprès du Barefoot College Madagascar pour l'initiation de l'entreprenariat solaire | Pour 100 lampes solaires produites par les « femmes ingénieurs solaires », 2400 USD (30% des coûts). Cette estimation sera confirmée ultérieurement. |

¹ Taux de change considéré : 1 USD = 3000 Ariary

4. CRITÈRES D'ÉLIGIBILITÉ DES VILLAGES ÉLIGIBLES AU PNBC

Dans le cadre des présents Termes de Référence, le terme « village » désigne un fokontany ou une partie d'un fokontany constitué par un ou plusieurs hameaux.

L'approche « femme ingénieur solaire » est pertinente pour une certaine catégorie de villages ruraux. Ainsi, pour être éligible au PNBC, un village doit répondre aux critères suivants :

- (i) Village non ciblé par les programmes existants d'électrification de l'Agence de Développement de l'Electrification Rurale (ADER). Cette information peut être obtenue auprès de la Direction régionale en charge de l'Energie la plus proche et/ou auprès de l'ADER.
- (ii) Village qui comprend entre 100 à 200 ménages
- (iii) Village isolé, difficile d'accès
- (iv) Village où la majorité des ménages n'ont pas accès à l'éclairage moderne et à l'électricité
- (v) Village avec une bonne cohésion sociale
- (vi) Village d'intervention du soumissionnaire sur au moins les 4 ans à venir suivant la soumission

5. RÉPARTITION DES RESPONSABILITÉS ENTRE L'ACTEUR DE TERRAIN ET LE PNBC

| ACTEUR DE TERRAIN | PNBC |
|--|---|
| 1. Mise en œuvre de l'approche « femme ingénieur solaire » au niveau des villages retenus pour le PNBC, suivant la méthodologie définie pour le PNBC | 1. Formation de l'acteur terrain à la mise en œuvre de la méthodologie du PNBC, et assistance technique à la mise en œuvre 2. Formation des femmes au centre de formation Barefoot College Madagascar |
| 2. Mise en œuvre du système suivi-évaluation de l'approche « femme ingénieur solaire » au niveau des villages retenus et rapportage régulier au PNBC | 3. Suivi de la mise en œuvre par l'acteur de terrain |
| 3. Prise en charge des coûts décrits en section 3. | 4. Prise en charge des coûts suivants : (i) assistance technique et suivi, (ii) formation et séjour des femmes au centre de formation, (iii) maximum 70% des coûts matériels pour l'électrification des villages retenus Pour le développement de l'entrepreneuriat solaire, la contribution du PNBC aux coûts des matériels fera l'objet de négociation ; maximum 70% des coûts matériel à l'initiation et maximum 30% des coûts matériels une fois en place. |

6. PRESENTATION DU DOSSIER DE SOUMISSION

Le dossier de soumission devra comprendre :

- (i) Narratif présentant les motivations ayant poussé l'acteur à poser sa candidature

- (ii) Descriptif de l'acteur : noms, fonction et coordonnées (adresse, email, tél.) de la personne contact, statut (avec copie pièce justificative), mission, zone d'intervention (communes, district, région), organisation interne, prévisions d'intervention dans la zone, expérience de mobilisation de financement/moyens pour ses interventions
- (iii) Principales expériences apportant une valeur ajoutée par rapport aux responsabilités attendues dans le cadre du PNBC, organisation/personne contact pour référence
- (iv) Descriptif des villages proposés pour le PNBC, avec pour chaque village proposé, les informations requises suivantes :
 - Coordonnées géographiques
 - Noms du village, fokontany, commune, district, région
 - Population totale
 - Nombre de ménages
 - Descriptif détaillé de l'accès au village (distances, modes, durées)
 - Estimation du nombre de ménages ayant accès à l'éclairage moderne et à l'électricité (préciser la source d'énergie)
 - Principales activités/sources de revenus de la population
 - Estimation des revenus moyens des ménages (peut être classé par catégorie sociale en estimant la proportion de ménages par catégorie)
 - Description de l'organisation sociale du village : forces en présence, activités associatives existantes....
 - Principales contraintes/défis de la population
 - Description des interventions de l'acteur dans le village (joindre une pièce justificative délivrée par les autorités ou les communautés locales)
 - Perspectives d'interventions de l'acteur dans le village dans le temps et description sur au moins les 4 ans à venir
- (v) Descriptif des moyens humains, financiers et logistiques envisagés pour assurer les responsabilités financières
- (vi) Informations sur la situation financière/budgétaire de l'acteur ces 3 dernières années
- (vii) Lettre d'engagement de l'acteur mentionnant que, « *s'il est retenu, il assumera les responsabilités telles que décrites et se conformera aux méthodologies définies par le PNBC, le cas échéant, il sera retiré du PNBC* » (cf. Annexe).
- (viii) Méthodologie d'intervention dans le cadre du PNBC : équipe de mise en œuvre, plan de mobilisation de financement/moyens, contribution à l'acquisition de matériels

7. PROCÉDURE D'ANALYSE DES DOSSIERS DE SOUMISSION

Les dossiers de soumission sont examinés et évalués en deux étapes par la **Commission technique d'évaluation**.

1^{ère} Etape : Recevabilité de la Soumission :

La Commission technique vérifiera si tous les documents requis mentionnés dans la section 6 précédente sont fournis.

Si la candidature du Soumissionnaire répond à toutes ces conditions confirmant ainsi sa recevabilité, la Commission technique passera à la deuxième étape d'évaluation.

2^{ème} Etape : Evaluation détaillée des offres :

La Commission technique d'évaluation analysera le Dossier de Manifestation d'Intérêt de chaque Soumissionnaire recevable, et procédera aux investigations complémentaires nécessaires.

Dans le cas de dossiers incomplets par rapport aux consignes données dans le présent TDR, la Commission technique se réserve le droit de demander aux Soumissionnaires de livrer les pièces complémentaires dans un délai n'excédant pas 6 jours ouvrables. Dans le cas contraire, le dossier sera jugé rejeté.

La Commission technique évaluera les offres suivant la notation suivante :

| | |
|---|-------------------|
| <u>Critères de notation des soumissions :</u> | 100 points |
| (i) Lettre d'engagement : | 5 points |
| (ii) Motivation : | 10 points |
| (iii) Compréhension du mandat et Méthodologie proposée correspondant aux TDR : | 30 points |
| (iv) Références du Soumissionnaire : | 30 points |
| (v) Sélection des villages : | 25 points |

Modèle de lettre d'engagement

*Si le Soumissionnaire est une association de personnes morales ou physiques, alors **chacune doit soumettre une déclaration signée** utilisant le format ci-dessous.*

En réponse à l'« Avis de pré-qualification pour la sélection d'Acteurs de terrain », dans le cadre du Programme National Barefoot College, lancé le 04 octobre 2017, par le Ministère de l'Eau, de l'Energie et des Hydrocarbures,

Je soussigné (*noms, prénoms, qualité, domicile légal ou élu, CIN*), soumetts par la présente mon Dossier de Manifestation d'Intérêt pour l'Acteur de terrain, partenaire du Programme National Barefoot College, dans la ou les localités suivante(s) :

1. (*nom localité, commune, district, région*)
2. (*nom localité, commune, district, région*)
3. (*nom localité, commune, district, région*)

Et déclare que :

- 1 J'ai examiné les Termes de référence relatifs à l'Avis de pré-qualification lancé le 04 octobre 2017 par le Ministère de l'Eau, de l'Energie et des Hydrocarbures,
- 2 Je m'engage à supporter les coûts spécifiques associés à la mise en œuvre du Programme National Barefoot College, tels qu'exposés dans les TDR.
- 4 Je m'engage à assumer mes responsabilités telles que décrites et à me conformer aux méthodologies définies par le Programme.
- 5 Le cas échéant, j'accepte de me retirer du Programme.

En foi de quoi, j'ai apposé ma signature sur la présente lettre, pour faire valoir ce que de droit.

Fait à....., le.....

[Prénom(s) et nom(s) du Soumissionnaire]
[Signature du Soumissionnaire]